

# RENSEIGNEMENTS REQUIS POUR LA RECEVABILITÉ PAR L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE D'UNE DEMANDE D'OBTENTION D'UN CONTRAT DE CONCESSION OU D'UNE LICENCE OU D'UNE AUTORISATION

## A. PERSONNE PHYSIQUE

### Éléments du dossier administratif :

- Une demande à l'Autorité compétente ;
- Noms et Post noms ;
- Date de Naissance ;
- Nationalité ;
- Domicile ou résidence connue en Rd Congo ;
- Adresse professionnelle ;
- Activité principale exercée ;
- Justificatif des capacités techniques et de expérience dans le domaine visé de  
électricité ainsi que de la capacité à réaliser le projet ;
- Justificatif des capacités financières suffisantes ;
- Preuve d'immatriculation au registre de commerce et Crédit Immobilier  
(RCCM) ;
- Numéro d'identification nationale (Id.Nat) ;
- Numéro d'Impôt ;
- Carte d'identité ou passeport ;
- Extrait du casier judiciaire ;
- Les autorisations nécessaires dûment délivrées par les autorités compétentes en  
la matière au cas où les activités de construction des ouvrages envisagées  
empiéteraient ou traverseraient des zones protégées ;
- Les preuves de la régularité vis-à-vis des administrations ;
- Le reçu du versement des frais administratifs et de traitement du dossier tels  
que fixés par l'autorité de régulation du secteur de l'électricité et  
réglementation ;

**NB : TOUS CES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE INVENTORIES**